

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Destinataire :	Membres du Conseil d'établissement	
Date :	Mardi 4 février, 18h30	
Lieu :	Bibliothèque de l'école	

PROCÈS-VERBAL

	<p>ÉTAIENT PRÉSENTS</p> <p><i>Michel Lefebvre, parent</i> <i>Véronique Paradis, parent</i> <i>Alexandra Marier-Bienvenue, parent</i> <i>Katina Ste-Marie, parent</i> <i>Martin Deschamps, parent substitut</i> <i>Virginie Lachance, enseignante</i> <i>Maryse Gagnon, enseignante</i> <i>Josianne Desaultels, enseignante</i> <i>Rachel Aubé, représentante du personnel de soutien</i></p> <p>PARTICIPAIT ÉGALEMENT</p> <p><i>Gabriel Duquette, directeur</i></p> <p>PUBLIC</p> <p><i>Aucun public</i></p>	<p>ÉTAIENT ABSENTES</p> <p><i>Catherine Galarneau, parent</i> <i>Annie Robert, technicienne au service de garde</i></p>
<p>CÉ #04-02-2025-01</p>	<p>1. Ouverture de la séance : mot de bienvenue</p> <p>1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance <i>Michel Lefebvre et Gabriel Duquette accueillent les membres, constatent le quorum et ouvrent la séance.</i></p> <p>1.2 Nomination d'un(e) secrétaire Nomination (LIP 69) <i>Gabriel Duquette sera le secrétaire pour l'année scolaire 2024-2025.</i></p> <p>1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour <i>L'ordre du jour est projeté à l'écran et lu par Michel Lefebvre. Aucun ajout de sujet n'est proposé. Aucun vote n'est demandé.</i></p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Michel Lefebvre, il est résolu à l'unanimité; D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.</p> <p>1.4 Lecture et adoption du procès-verbal du 3 décembre 2024 <i>Le procès-verbal a été transmis par courriel aux membres et préalablement lu. Il est également projeté à l'écran. Aucune correction n'est proposée. Aucun vote n'est demandé.</i></p>	

CÉ #04-02-2025-02

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Véronique Paradis, il est résolu à l'unanimité;
D'ADOPTER le procès-verbal tel que présenté.

1.5 Suivis de la rencontre du 3 décembre 2024

Campagne de financement 2024-2025

Virginie Lachance questionne les parents au sujet des trois activités de financement approuvées lors de la dernière rencontre. Comme l'année scolaire avance à grands pas, l'équipe-école souhaite savoir si le nombre d'activités devrait être revu. Les membres du CÉ échangent à ce sujet. Comme les activités sont de nature variée, les parents donnent un avis favorable à la poursuite de celles-ci.

2. Parole au public

3. Adoption et approbation

3.1 Retour sur l'approbation par courriel (approbation - 11 décembre 2024)

3.1.1 Futsal : Mme Cynthia Tournoi RSEQ les 18 et 19 janvier (Mme Cynthia)

Mme Cynthia souhaitait inscrire l'école au tournoi de la RSEQ les 18 et 19 janvier 2025. Il s'agissait du seul tournoi cette année. Les frais pour y participer étaient de 270\$. Mme Cynthia a transmis un sondage aux parents des joueurs(euses) dans le but d'obtenir leur autorisation et facturer le coût réel aux participants.

Aucun vote n'est demandé.

Tous les membres du CÉ ont donné une réponse favorable et la participation au tournoi a été **APPROUVÉE** à l'unanimité.

En suivi à la participation au tournoi, l'équipe de futsal des requins s'est rendue en finale de bronze. Ils ont donné tous leurs efforts et ont terminé en quatrième position de leur division. Nos requins ont montré beaucoup de détermination et de persévérance! Nous sommes très fiers d'eux et de leur magnifique travail! Go les requins!

3.2 Grille-matières (approbation)

L'article 86 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le CÉ approuve le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposé par le directeur de l'école en s'assurant :

- de l'atteinte des objectifs obligatoires et de l'acquisition des contenus obligatoires prévus dans les programmes d'études établis par le ministre;
- du respect des règles sur la sanction des études prévues au régime pédagogique.

Gabriel Duquette présente le projet de grille-matières 2025-2026 qui fait état de temps alloué à chaque matière. Ce projet a été élaboré avec la participation des enseignants, conformément à ce que prévoit l'article 89 de la LIP.

Un changement est proposé par les enseignantes de 3^e année afin d'arrimer le temps alloué à chaque matière avec celui des 4^e année. De plus, nous accueillerons une ou deux classes de maternelle 4 ans à partir de 2025-2026. Deux fois trente minutes d'éducation physique ont été proposées par les enseignantes du préscolaire. Les membres du CÉ échangent à ce sujet.

Aucun vote n'est demandé.

CÉ #04-02-2025-03

EN CONSÉQUENCE, sur proposition Katina Ste-Marie, il est résolu à l'**unanimité**;
D'APPROUVER le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option (grille-matières) tel que proposé.

3.3 Reliquat de l'action collective sur les frais chargés aux parents (approbation)

Le 6 juillet 2013, une action collective a été autorisée par la Cour supérieure du Québec, à l'encontre de 68 centres de services et commissions scolaires, en lien avec des frais facturés illégalement par les écoles du Québec aux parents, entre autres pour des services éducatifs et l'achat de matériel scolaire.

Cette action collective s'est conclue en 2018 par un règlement hors Cour. Les CS et CSS ont accepté de verser un certain montant aux parents des élèves ayant fréquenté leurs écoles entre 2010 et 2018.

Une partie de ces montants n'a pas été réclamée par les parents concernés.

La Cour supérieure a autorisé, en 2024, que les sommes restantes, appelées « reliquat », soient retournées aux CS et CSS, à la condition que celles-ci soient déposées dans un poste budgétaire distinct et utilisées exclusivement afin d'aider les parents ayant des besoins financiers dans le but d'apporter un support aux parents et d'améliorer le vécu à l'école des élèves concernés.

Chaque CSS et CS devaient déterminer les critères permettant d'utiliser ces sommes.

Le Comité de répartition des ressources du CSS des Patriotes a déterminé, le 4 novembre 2024, les critères permettant de partager le reliquat entre toutes ses écoles.

L'école Le Tournesol se voit octroyer une somme de **2323\$** qui a été versée dans le fonds à destination spéciale de l'école. Le conseil d'établissement doit approuver ce versement, conformément à l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique.

Le Comité de répartition des ressources a également confié à chaque conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, le soin d'approuver la façon dont la somme reçue sera utilisée localement, à la condition que ce soit en conformité avec l'un ou plusieurs des critères suivants :

- Le revenu des parents est faible en apparence;
- Les parents ou l'un d'eux sont sans emploi;
- Le parent est monoparental;
- Le niveau académique des parents est faible;

Ainsi, l'école et son conseil d'établissement peuvent décider d'utiliser les sommes, notamment, pour :

- Réduire en tout ou en partie la facture pour le matériel pouvant être facturé aux parents; L'achat de matériel scolaire qui aurait dû être acheté par les parents;
- Des services professionnels externes;
- Réduire en tout ou en partie la facture pour des services (par exemple service de garde ou aux dîneurs) ou activités scolaires ou parascolaires pouvant être facturés aux parents;
- L'achat d'objets personnels (par exemple, lunettes, vêtements chauds) permettant d'apporter un support aux parents et d'améliorer le vécu de l'élève à l'école;
- L'achat de nourriture pour des collations ou le repas du midi.

Les sommes ne peuvent pas servir à payer pour des services ou biens facturés avant le 1^{er} juillet 2024.

<p>CÉ #04-02-2025-05</p>	<p><i>Les sommes peuvent être utilisées en une ou plusieurs années scolaires.</i></p> <p><i>La façon d'utiliser ces sommes devra faire l'objet de résolutions futures par le conseil d'établissement. L'école devra également fournir au CSS les pièces justificatives d'utilisation des sommes conformément aux critères énoncés ci-dessus, puisque des redditions de comptes à ce sujet sont possibles.</i></p> <p><i>Les membres échangent à ce sujet.</i></p> <p><i>Aucun vote n'est demandé.</i></p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Martin Deschamps, il est résolu à l'unanimité; D'APPROUVER que la somme de 2323\$ soit versée au fonds à destination spéciale.</p> <p>3.4 Activité éducative – Préscolaire (approbation)</p> <p><i>Au début de l'année, les membres du CÉ ont approuvé deux activités de la compagnie Zoomobile. Celles-ci devaient avoir lieu le 17 décembre et le 24 février derniers. Les parents des élèves concernés ont d'ailleurs répondu favorablement au sondage réalisé au début de l'année afin d'obtenir leur autorisation. Toutefois, en raison de la grève en cours au Zoo de Granby, ces ateliers éducatifs sont suspendus pour une durée indéterminée.</i></p> <p><i>Étant dans l'incertitude pour la suite des choses, les enseignantes du préscolaire souhaitent remplacer les anciennes activités par une nouvelle offerte par Éducazoo. L'activité aurait lieu le 24 février et les coûts sont similaires. Les parents recevraient un crédit d'environ 0,67 \$ au compte de leur enfant.</i></p> <p><i>Les membres échangent à ce sujet.</i></p> <p><i>Aucun vote n'est demandé.</i></p>
<p>CÉ #04-02-2025-06</p>	<p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Michel Lefebvre, il est résolu à l'unanimité; D'APPROUVER l'activité offerte par Éducazoo.</p> <p>3.5 Activité parascolaire – Tournoi de basketball (approbation)</p> <p><i>L'entraîneur de basketball, M. Endy, souhaite inscrire l'école à un tournoi qui aurait lieu lors de la journée pédagogique le 14 février 2025. Les coûts de la ligue sont de 40\$ et ceux-ci seraient facturés aux parents selon le nombre d'élèves qui y participeront. En ce qui concerne les uniformes, M. Endy pourrait en fournir aux élèves.</i></p> <p><i>Les membres échangent à ce sujet.</i></p> <p><i>Aucun vote n'est demandé.</i></p>
<p>CÉ #04-02-2025-07</p>	<p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition d'Alexandra Marier-Bienvenue, il est résolu à l'unanimité; D'APPROUVER la participation de l'école au tournoi de basketball.</p> <p>4. Informations et affaires nouvelles</p> <p>4.1 Effort budgétaire</p> <p><i>Vendredi dernier, nous avons reçu un INFO-DG concernant les efforts budgétaires demandés par le MÉQ aux différents CSS. Pour le CSSP, l'impact réel de cette réduction des dépenses s'élève à 5,2 millions de dollars, et celle-ci doit être réalisée d'ici le 31 mars prochain.</i></p>

80 % des dépenses du CSSP sont liées aux salaires des employés, ce qui limite les possibilités de restrictions budgétaires. Chaque petit geste compte.

Par conséquent, chaque unité administrative (école ou centre) devra réduire ses dépenses en fonction de sa taille. Pour notre école, cela représente 18828\$.

Ce n'est pas un exercice facile, mais Gabriel Duquette souhaite trouver des solutions équilibrées qui minimisent autant que faire se peut les impacts sur l'école et les élèves. Par conséquent, il sonde les parents membres du CÉ afin d'obtenir leur avis sur la possibilité de ne pas utiliser les sommes prévues à la mesure « Aide aux parents ». Il s'agit d'une mesure pouvant servir, entre autres, à payer des conférences aux parents. Comme l'école est déjà abonnée au site Aider son enfant.com, les parents donnent un avis favorable à cette proposition.

4.2 Semaine du personnel

Considérant la situation actuelle (effort budgétaire), Gabriel Duquette informe les parents que la semaine du personnel est remise au début du mois d'avril. Cela nous permettra d'avoir une lecture plus précise de l'état des finances. De plus, une réflexion est amorcée dans le but d'organiser des activités de reconnaissances en favorisant des options gratuites. Sujet à suivre.

4.3 Formation - Plan de lutte

Gabriel Duquette revient sur un des moyens inscrits à notre plan de lutte contre la violence et l'intimidation. Il s'agit de la formation obligatoire pour le personnel de l'école au regard de l'intimidation et de la violence (incluant la violence à caractère sexuel). Cette nouvelle formation, bien conçue, doit être suivie par l'ensemble des membres du personnel d'ici le 28 février 2025.

4.4 Inscriptions 2025-2026

Il est important de procéder à l'inscription de son enfant durant la période officielle d'inscription qui a lieu du 3 au 14 février.

4.5 Fin de la 2^e étape et rencontres de parents

La fin de la 2^e étape est prévue le 12 mars prochain. Le bulletin sera disponible dans Mozaik Portail Parent le 14 mars. La 3^e rencontre de parents se fera sur invitation.

4.6 Les Journées de la persévérance scolaire

Gabriel Duquette présente aux parents la nouvelle formule pour les Journées de la persévérance scolaire. Du préscolaire à la 6^e année, les enseignant(e)s souligneront la persévérance de deux élèves de leur groupe. De plus, parmi les élèves ciblés de 6^e année, deux d'entre eux recevront une distinction spéciale pour leur persévérance remarquable tout au long de leur parcours scolaire. Au courant de la semaine du 10 février, la direction nommera les noms de nos élèves identifiés par les enseignant(e)s. Puis, le 17 février prochain à la 4^e période, un rassemblement aura lieu au gymnase afin de présenter nos deux élèves de 6^e année.

5. Parole à la direction

Gabriel Duquette souligne la Semaine des enseignantes et des enseignants qui a lieu du 3 au 7 février.

- 6. Parole à la technicienne au service de garde**
Le sujet est remis à la prochaine séance.
- 7. Parole au soutien**
Rachel Aubé indique qu'il est important de procéder à l'inscription de son enfant durant la période officielle d'inscription.
- 8. Parole aux enseignants**
Les enseignant(e)s soulignent l'escouade « pelletage ». Les élèves font un très beau travail. Il souligne également le carnaval des neiges qui arrive à grands pas. De belles activités sont prévues.
- Virginie Lachance souligne le travail des enseignant(e)s de 6^e année qui vivront la classe neige du 5 au 7 février.*
- 9. Parole aux parents**
Michel Lefebvre présente un reportage réalisé par l'équipe de l'émission Enquête et présenté le 16 janvier 2025. Le sujet était : Qui espionne nos enfants. Il recommande le visionnement de ce reportage afin d'être sensibilisé sur cet enjeu.
- Katina Ste-Marie questionne l'équipe-école sur les mesures de sécurité dans la cour d'école. Les membres échangent à ce sujet.*
- 10. Parole au représentant au Comité de parents du CSSP**
Véronique Paradis souhaite se retirer de ce comité, car elle manque de temps pour s'y consacrer pleinement. Alexandra Marier-Bienvenue prendra le relais.
- 11. Sujets divers**
Aucun sujet divers
- 12. Levée de l'assemblée**
Tous les sujets ont été traités.

CÉ #04-02-2025-08

(signature)
Michel Lefebvre, président

(signature)
Gabriel Duquette, directeur